

**Le Comité de Quartier de l'Espinette
Centrale**
1640 Rhode St Genèse

Rhode, le 26 juillet 2020.

Au Collège des Bourgmestres et
Echevins
Administration Communale
rue du Village, 46
1640 Rhode St Genèse

LETTRE PAR EMAIL

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concerne: construction d'un parking dans la Forêt de Soignes, drève St Michel – Espinette Centrale - Dossier 2019242

Suite à l'abattage massif de nombreux arbres au niveau de la lisière de la Forêt de Soignes de l'Espinette Centrale, drève St Michel, et qui a eu lieu en ce début de mois de juillet 2020, nous avons découvert, avec consternation, que des travaux de construction d'un vaste parking étaient en cours.

Il s'avère qu'il s'agit d'un projet initié par De Werkvenootschap (organisme chargé de la gestion de la mobilité en Flandre, représenté par Mme K. Maes) et par l'Agentschap voor Natuur en Bos (l'Agence flamande pour la nature et les forêts, représentée par Mr P. Huvenne) (**annexe 1**). Ces travaux font partie de la création d'une porte d'accès Middenhut à la Forêt de Soignes et qui est l'une des 4 portes d'accès prévues par ces organismes (à Tervuren, à Overijse, à Hoeilaart et à Rhode St Genèse).

Il s'avère également que le Collège de la commune de Rhode a délivré un permis d'environnement pour la création de ce parking en date du 20/2/2020.

Nous tenons à souligner que la population de Rhode, et les riverains de l'Espinette Centrale en particulier, n'ont pas été avertis d'un tel projet qui aurait dû faire l'objet d'une concertation et, en tous cas, préalable à la décision collégiale du 20/2/2020. De plus, l'avis de délivrance de ce permis n'a été affiché à l'entrée de la Forêt qu'en mars 2020 et compte tenu du confinement décidé à partir du 17 mars 2020 suite à la pandémie liée au SARS-CoV2, il n'a pas été possible d'en prendre connaissance et de pouvoir introduire un recours contre une telle décision dans les délais impartis. Enfin, le site communal n'a indiqué, que le 6/7/2020, que des travaux d'abattage "de quelques arbres" débuteraient le 7/7/2020...

Nous avons également noté que le panneau situé au niveau de la zone de chantier indique l'installation ultérieure d'un établissement Horeca au niveau de la maison du garde-chasse qui sera transformée (**annexe 2**). Cette partie du projet n'a cependant pas fait l'objet d'une demande de permis de modification de l'affectation de ce bâtiment qui est situé assez profondément dans la Forêt.

Nous avons donc été très surpris de constater que le site communal affirme également, le 6/7/2020, "*l'ancienne maison du garde forestier dans la drève saint-Michel, qui aura une nouvelle fonction comme horeca...*" alors qu'aucun permis n'a été délivré... (**annexe 4**)

Nous tenons à vous faire part de notre opposition à ce projet tel qu'il est prévu et pour les raisons qui suivent:

1. Les informations concernant le projet de création de la porte d'accès Middenhut sont imprécises, incomplètes et inexactes.

Les différents "dessins" de ce projet qui sont consultables (site horizon +; site communal; affiche au niveau du chantier) ne sont pas lisibles et ne contiennent pas les mêmes informations (**annexes 2, 3, 4**).

La création d'un Horeca au niveau de la maison du garde forestier est considérée comme acquise sur les différentes sources consultables alors que, renseignements pris auprès de l'urbanisme, la modification d'affectation n'a pas encore été demandée à la commune.

Le master plan Middenhut (**annexe 5**, "rapport annuel Horizon + 2018", p38-39) indique également la création d'un "chemin vert" entre l'avenue des hêtres et la place du parvis Notre-Dame, sans que les riverains directement concernés en soient informés Renseignements pris auprès de l'urbanisme, il ne s'agit là-encore que d'une proposition...

2. Le nouveau parking est inutile alors qu'il existe déjà une zone de parking au niveau de la maison du garde forestier: ce nouveau parking est mal organisé, trop grand et mal situé

Le parking prévu sera parallèle à la chaussée de Waterloo et permettra d'accueillir 86 places (soit près de trois fois plus qu'actuellement) et il n'y a pas de justification concernant le nombre de ces 86 places.

Les plans consultés à l'urbanisme -qui sont différents des dessins accessibles au public (v. supra)- indiquent que la zone pour les vélos et le chemin pour les piétons seront en conflit avec les voitures qui circuleront pour se parquer et quitter le parking.

Rien n'est précisé concernant un éventuel éclairage du parking qui perturberait la faune et il n'y a pas d'assurance que ce parking sera bien isolé de la chaussée par un écran végétal suffisant.

En réalité, la réorganisation et l'agrandissement du parking actuel qui se trouve en face de la maison du garde forestier auraient été plus judicieux, évitant l'abattage massif et réduisant considérablement les coûts.

3. Le nouveau parking nécessite de détruire une partie de la Forêt de Soignes qui est pourtant devenue une zone protégée par l'UNESCO

La Forêt de Soignes est considérée comme patrimoine mondial par l'UNESCO depuis 8 juillet 2017 (annexe 6).

Par conséquent, il est étonnant que dans la "buffer zone" de ce patrimoine mondial une partie de la Forêt puisse être amputée au profit de la création d'un espace de parking.

Même s'il est prévu de replanter une surface équivalente à la zone abattue pour le parking, cette manière de procéder n'aurait pas été utile si la réorganisation du parking actuel avait été privilégiée.

4. La justification du nouveau parking en tant que Point mob est un argument fallacieux

L'Espinette centrale n'est pas à proximité d'un axe autoroutier ni à côté d'une gare contrairement à tous les autres Point mob prévus par l'agence De Werkvenootschap. Même si des lignes de bus (TEC et de Lijn) y passent, il est très peu probable que les conducteurs laissent leur véhicule à ce niveau pour continuer ensuite vers Bruxelles en vélo (qui seraient disponibles sur la zone du parking réservée aux vélos) ou en bus (dont les cadences ne sont pas des plus rapides) (annexe 7).

Il n'y a d'ailleurs pas d'information concernant l'impact de ce futur Point mob sur le trafic, et vers Bruxelles en particulier.

Par conséquent si, comme l'explique De Werkvenootschap, "*Le but d'un Point mob est de faciliter au maximum la commutation d'un moyen de transport à l'autre ou au sein d'un même moyen de transport...*", le choix de vouloir créer un tel Point mob au niveau de l'Espinette centrale et au détriment de la Forêt de Soignes n'est pas cohérent.

5. L'installation d'un Horeca au niveau de la maison du garde forestier est un non-sens et contraire à la préservation de la faune et de la flore dont se targue perpétuellement l'Agentschap voor Natuur en Bos

La création d'un Horeca laisse croire à la population qu'il s'agit d'un fait acquis, alors qu'il ne s'agit encore que d'un projet et très vague.

Le type d'Horeca n'est pas précisé et un appel aux candidatures d'exploitation sera ouvert à partir du 1/8/2020.

Il faut relever que l'espace de pique-nique qui est envisagé autour du futur établissement Horeca sera en concurrence avec une activité d'Horeca qui délivrerait de la nourriture.

De plus, un établissement prévu pour les promeneurs et cyclistes ne fonctionnera que peu en automne et en hiver.

Il n'y a aucune information sur les heures d'ouvertures ni sur l'éclairage de ce futur bâtiment ni d'ailleurs au niveau du chemin devant y mener alors qu'il se situerait à l'intérieur de la Forêt et assez profondément.

Il est donc certain qu'un Horeca ne sera pas rentable et il est à prévoir et à craindre qu'une demande (ultérieure) de création d'un véritable restaurant soit introduite...

Cette situation aboutirait alors à la transformation de l'Espinette centrale en un bois de la Cambre bis avec toutes les conséquences délétères pour la Forêt et le quartier.

Nous sommes très préoccupés de constater un grignotage insidieux sur la lisière de la Forêt de Soignes depuis plusieurs années, avec notamment l'autorisation d'un restaurant au 15 chaussée de Waterloo. qui était auparavant un magasin de lampes. Nous soulignons que l'abattage des arbres en 2018, et qui nous avait été présenté dans le journal communal de l'époque (**annexe 8**) comme une saine gestion de la Forêt de Soignes par l'Agentschap voor Natuur en Bos ("*l'Agentschap voor Natuur en Bos (l'agence flamande pour la Nature et les Forêts) gère la Forêt de Soignes en permanence avec un seul objectif : lui assurer un avenir radieux !*") a précisément permis d'envisager la création d'un parking dans la mesure où bon nombre d'arbres avaient déjà disparu.

Nous refusons donc catégoriquement la transformation de la maison du garde forestier en une structure Horeca, quelle que soit son activité.

6. Il s'agit d'un projet extrêmement couteux d'environ 1,1 millions d'euros (annexe 2)

Un tel montant, là encore imprécis, aurait dû être consacré à des travaux de préservation de la Forêt de Soignes et non à un tel saccage.

De ce qui précède, nous demandons à pouvoir vous rencontrer en urgence, les travaux devant débuter le 1/8/2020 afin de pouvoir recevoir toutes les précisions nécessaires et de demander à l'entrepreneur de les fournir le cas échéant.

Nous demandons que la population soit informée et consultée sur tout projet touchant la Forêt de Soignes et que la commune refuse la modification d'affectation de la maison du grade forestier en établissement Horeca lorsque la demande sera introduite.

Nous sommes d'autant plus étonnés de la situation actuelle que nous étions intervenus très activement lors du GRS de l'Espinette Centrale en 2008, en tant que comité de quartier de l'Espinette Centrale, et après avoir organisé une pétition qui avait rassemblé plus de 400 signatures de riverains concernés. Les contacts constructifs que nous avons eus avec les autorités communales de l'époque avaient notamment abouti à ce que nous soyons dument informés de tous les projets qui concerneraient à l'avenir le quartier de l'Espinette Centrale. Nous déplorons que cet engagement n'ait pas été respecté.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Comité de Quartier de l'Espinette Centrale

P. Golstein - 377, avenue de la Forêt de Soignes

Y. Tilmans - 31, avenue des Trembles

A. Van Houtte - 314, avenue de la Forêt de Soignes

E. et N. Von Breska - 6, avenue des Cèdres

Annexes: 08

1. Avis permis d'environnement_parking forêt de Soignes
2. Affiche zone de travaux_Porte d'accueil Middenhut
3. Porte Middenhut_site Horizon + ;
<https://www.zonienwoud.be/horizonplus/horizon-bouwt-aan-de-poorten-2/>
4. Info site commune Rhode_2020-07-06
<https://www.rhode-saint-genese.be/nl/nieuwsitem/339/werken-in-het-zonienwoud>
5. Rapport stratégique Horizon + 2018, Masterplan Middenhut, p.38-39
<https://www.yumpu.com/nl/document/read/62388528/vooruitgangsrapport-horizonplus-1jaar-web>
6. Forêt de Soignes_site patrimoine mondial de l'UNESCO
<http://patrimoine.brussels/decouvrir/patrimoine-international-a-bruxelles/la-foret-de-soignes>
7. De Werkvenootschap_Mobilité porte accueil Middenhut
<https://www.werkenaandering.be/nl/werken-aan/mobipunten/sint-genesius-rode-middenhut>
8. Journal communal Rhode_2018

BEKENDMAKING BESLISSING OMGEVINGSVERGUNNING

OMV dossiernummer : OMV_2019110874
Intern dossiernummer : 2019242

Kaat Maes namens De Werkvennootschap NV gevestigd Sint-Lazaruslaan 4-10 te 1210 Brussel en Patrick Huvenne wonende Duboislaan 14 te 1560 Hoeilaart hebben een aanvraag ingediend voor het uitvoeren van stedenbouwkundige handelingen.

Het betreft een aanvraag tot het aanleggen van toegangspoort Middenhut met o.a. gedeeltelijke ontbossing, terreinaanlegwerken en aanleg van een parking met fietsenberging.

De aanvraag heeft als adres Waterloooseteenweg 1 en als kadastrale omschrijving, (afd. 2) sectie G 6 H en (afd. 2) sectie G 6 D.

Het college van burgemeester en schepenen heeft op 20 februari 2020 de omgevingsvergunning verleend.

De beslissing ligt ter inzage bij de dienst grondgebiedszaken, gebouw C – loket 3, Dorpsstraat 46 te 1640 Sint-Genesius-Rode.

U kunt de beslissing en desgevallend het bijhorende milieueffectenrapport of veiligheidsrapport ook raadplegen op het omgevingsloket (www.omgevingsloketvlaanderen.be).

U kunt, als betrokken publiek, een beroep instellen tegen deze beslissing als u gevolgen ondervindt of waarschijnlijk gevolgen ondervindt van deze beslissing of als u een belang hebt bij de besluitvorming over de afgifte van de omgevingsvergunning.

Bezorg hiertoe een beroepschrift via het omgevingsloket (www.omgevingsloket.be), per aangetekende brief of tegen ontvangstbewijs aan de deputatie van de provincie Vlaams-Brabant, Provincieplein 1 te 3010 Leuven.

Volg hierbij de volgende aanwijzingen nauwgezet op. Als u dat niet doet zal de deputatie bijna zeker verplicht zijn om uw beroep onontvankelijk te verklaren.

- Dien het beroep in binnen een termijn van dertig dagen die ingaat de dag na de eerste dag van de aanplakking van de beslissing.
- Bezorg gelijktijdig bij aangetekende brief, via afgifte tegen ontvangstbewijs of via het omgevingsloket een afschrift van uw beroepschrift aan
 - de vergunningsaanvrager. Het adres van de vergunningsaanvrager vindt u in de beslissing.
 - het college van burgemeester en schepenen van Sint-Genesius-Rode
- Vermeld in uw beroepschrift het volgende:
 - uw naam en adres en het feit dat u een beroep instelt als lid van het betrokken publiek;
 - de volgende referentie: OMV_2019110874;
 - de redenen waarom u beroep aantekent;
 - een omschrijving van de gevolgen die u ondervindt of waarschijnlijk ondervindt van deze beslissing of het belang dat u hebt bij de besluitvorming over de afgifte van de omgevingsvergunning;
 - of u gehoord wenst te worden.
- Stort een dossierstaks van 100 euro op het volgende rekeningnummer BE55 0910 2163 2544 van de provincie Vlaams-Brabant, diverse ontvangsten, Provincieplein 1 te 3010 Leuven en met als referentie 'beroep omgevingsvergunning OMV_2019110874' en voeg het betalingsbewijs toe aan uw beroepschrift.

De teksten waarvan dit een bondige samenvatting is, vindt u in artikel 53 van het decreet van 25 april 2014 betreffende de omgevingsvergunning en in het bijhorende besluit van de Vlaamse Regering van 27 november 2015.

FORÊT DE SOIGNES

Porte d'accueil Middenhut

La Forêt de Soignes compte près de 5000 hectares d'une nature exceptionnelle et nous y accueillons chaque année des millions de visiteurs. Soucieuse de canaliser la pression récréative qui s'exerce sur cet environnement fragile, l'Agence Nature et Forêts a mis en place plusieurs portes d'accès en bordure de la forêt. Celles-ci sont nées de points de rencontre agréables d'où les visiteurs peuvent partir à la découverte des lieux.

La Porte d'accueil Middenhut a été installée dans l'ancienne maison forestière, sur la drève Saint-Michel. À terme, celle-ci deviendra un établissement horoca. Elle est entourée d'une vaste terrasse qui donnera sur une prairie d'une grande biodiversité avec des bosquets et des buissons et qui sera en outre équipée de bancs pour les pique-niques et d'infrastructures naturelles dédiées au jeu. À côté de la prairie, un « bosquet ludique » (ou bois ludique) a été installé pour que les enfants puissent s'amuser tant qu'ils veulent.

À la fin de l'année, les visiteurs et navetteurs pourront se rendre au nouveau Point Mob, verdurisé ou plusieurs modes de transport se rencontrent. Un Point Mob est un lieu bien d'y laisser sa voiture et de poursuivre son trajet en direction de Bruxelles à vélo ou en bus. C'est dans ce cadre que De Werkvenootschap et l'Agence Nature et Forêts joignent leurs efforts. Les travaux débuteront en août et coûteront environ 1,1 million d'euros.

Le nouveau parking qui sera installé parallèlement à la chaussée de Waterloo fournira 88 places, une vaste station couverte pour vélos et quelques bornes de recharge. Le parking aura un double amplit. En semaine, il sera utilisé par les navetteurs des environs. Juste à côté du Point Mob se trouve en effet un important arrêt de bus desservi par plusieurs lignes qui rejoignent Bruxelles. Le week-end, il sera entièrement à la disposition des visiteurs de la Forêt de Soignes.



HORIZON+
ZONENWORLD



À une phase ultérieure, l'ancienne maison forestière accueillera un établissement horoca. Les visiteurs pourront s'y restaurer tout en profitant du calme de la nature. Mais avant, des transformations s'imposent. Nous allons chercher un investisseur et un concessionnaire. Cet établissement horoca ciblera le public des promeneurs et cyclistes, très nombreux le week-end. Toute personne intéressée par cet établissement horoca peut introduire sa candidature à partir du mois d'août. Pour d'autres informations relatives à la concession, rendez-vous sur www.natuurlocales.be ou scannez le code QR.



L'entrepreneur commencera les travaux préparatoires le 6 juillet. Une série d'arbres devront être abattus pour aménager le parking, mais cette perte sera largement compensée dans d'autres sites autour de la Forêt de Soignes. Le revêtement du parking actuel sera démolli pour que la nature y reprenne ses droits. La construction de ces portes d'accès destinées à canaliser l'activité récréative doit nous permettre de fortifier la forêt et de recréer un environnement plus calme pour la faune et la flore en son centre.

Pour votre sécurité, respectez les panneaux et les déviations!

Contact

De Werkvenootschap

Boulevard Saint-Lazare 4, 1200 Saint-Jacques 100 Wood
Tel: +32 (0) 27 763 09 93
Email: info@werkvenootschap.be

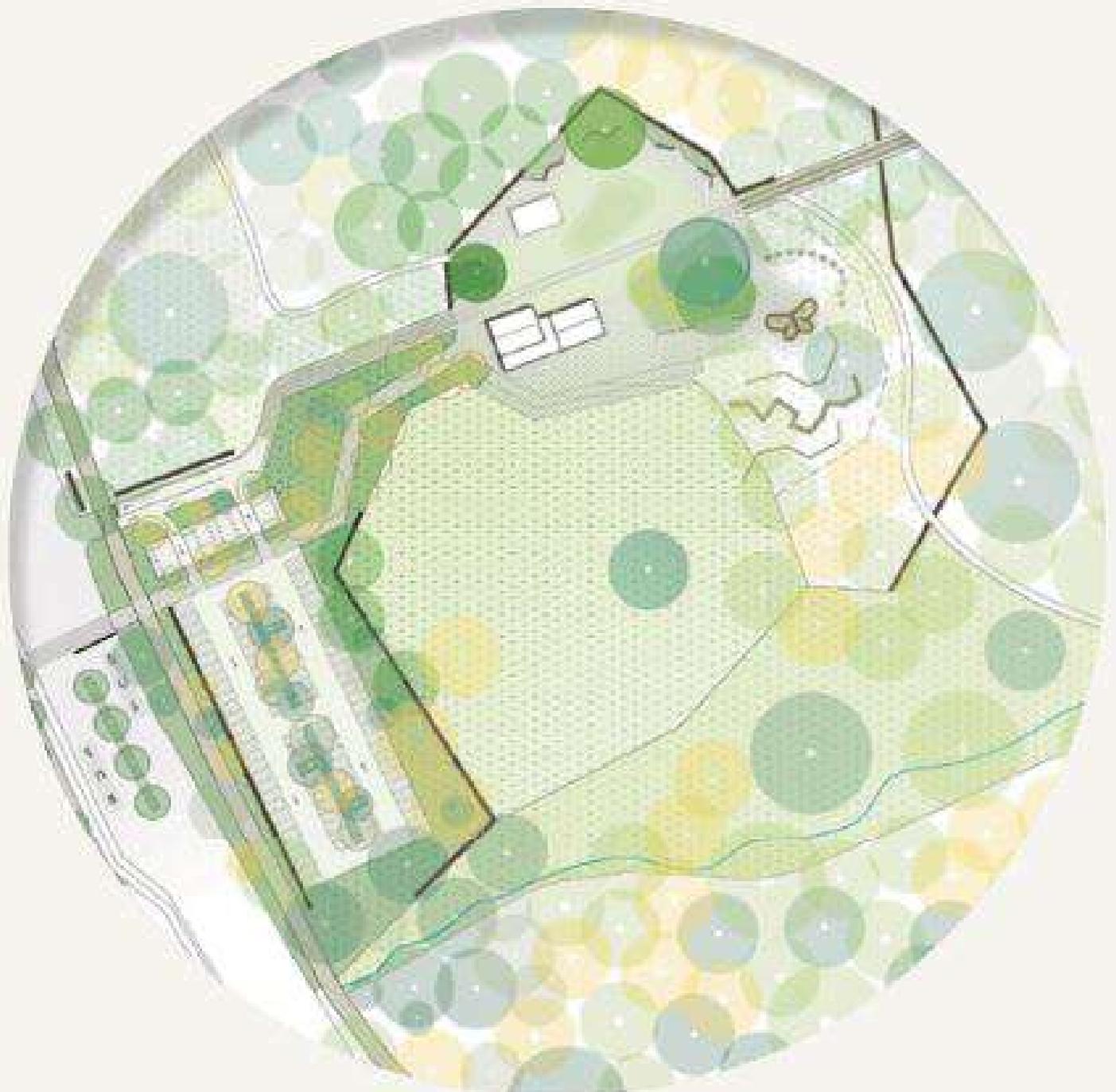
Agentschap voor Natuur en Bos

Prinsenhof 1, 3004 Waulbos
Tel: +32 (0) 2 502 34 00
Email: bestuur@natuur-en-bos.be



Porte Poort Middenhut à Sint-Genesius-Rode

Poort Middenhut est situé dans l'ancienne maison du forestier, dans le Sint Michielsdreef. La maison de ce forestier se verra attribuer une nouvelle fonction de restauration. Autour de lui, une grande terrasse est prévue qui offre une vue sur une prairie biodiversifiée avec des rugosités et des fourrés. En plus de la prairie où vous pourrez également pique-niquer, il y aura un «fourré à jouer» où les enfants pourront se défouler à leur guise.



ANNEXE 04



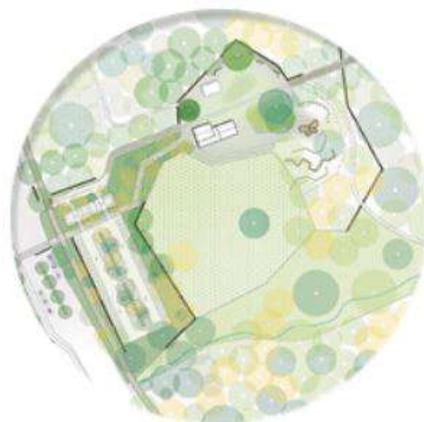
TRAVAUX DANS LA FORÊT DE SOIGNES

L'aménagement du nouveau parking à la drève Saint-Michel commence le 7 juillet.

Un tout nouveau accès à la forêt de Soignes

De plus en plus de gens utilisent la nature qui nous reste pour échapper à la foule. Inconsciemment, ils perturberont ainsi la faune et la flore présente. Pour diminuer cette influence, l'Agentschap voor Natuur en Bos construit des portes d'accès à Overijse, Hoeilaart, Rhode-Saint-Genèse et Tervuren.

A Rhode-Saint-Genèse, la porte d'accès Espinette Centrale sera contruite. Elle se situe à l'ancienne maison du garde forestier dans la drève Saint-Michel, qui aura une nouvelle fonction comme commerce horeca. Dans ses environs, une grande terrasse est prévue qui donnera une vue sur une prairie de biodiversité avec de la rugosité et des broussailles. En plus de la prairie où vous pourrez également pique-niquer, il y aura une "broussaille de jeu" où les enfants pourront s'amuser à leur guise.



Déviation pour cyclistes

Les cyclistes empruntant le chemin le long de la chaussée de Waterloo (sentier de Waterloo) devront suivre un court détour par la drève Fromont, la drève Lorraine et la drève des Bonniers (voir photo à côté).



Déroulement des travaux

Les travaux débuteront le 7 juillet avec l'abattage de quelques arbres. Après les congés du bâtiment, la construction de la porte d'entrée commencera.

Les travaux devraient se terminer fin décembre 2020.

Publié le lun. 06 juillet 2020

HEURES D'OUVERTURE ET CONTACT

TRAVAUX PUBLICS

Rue du Village 46

ANNEXE 05

10.11 Masterplan Middenhut

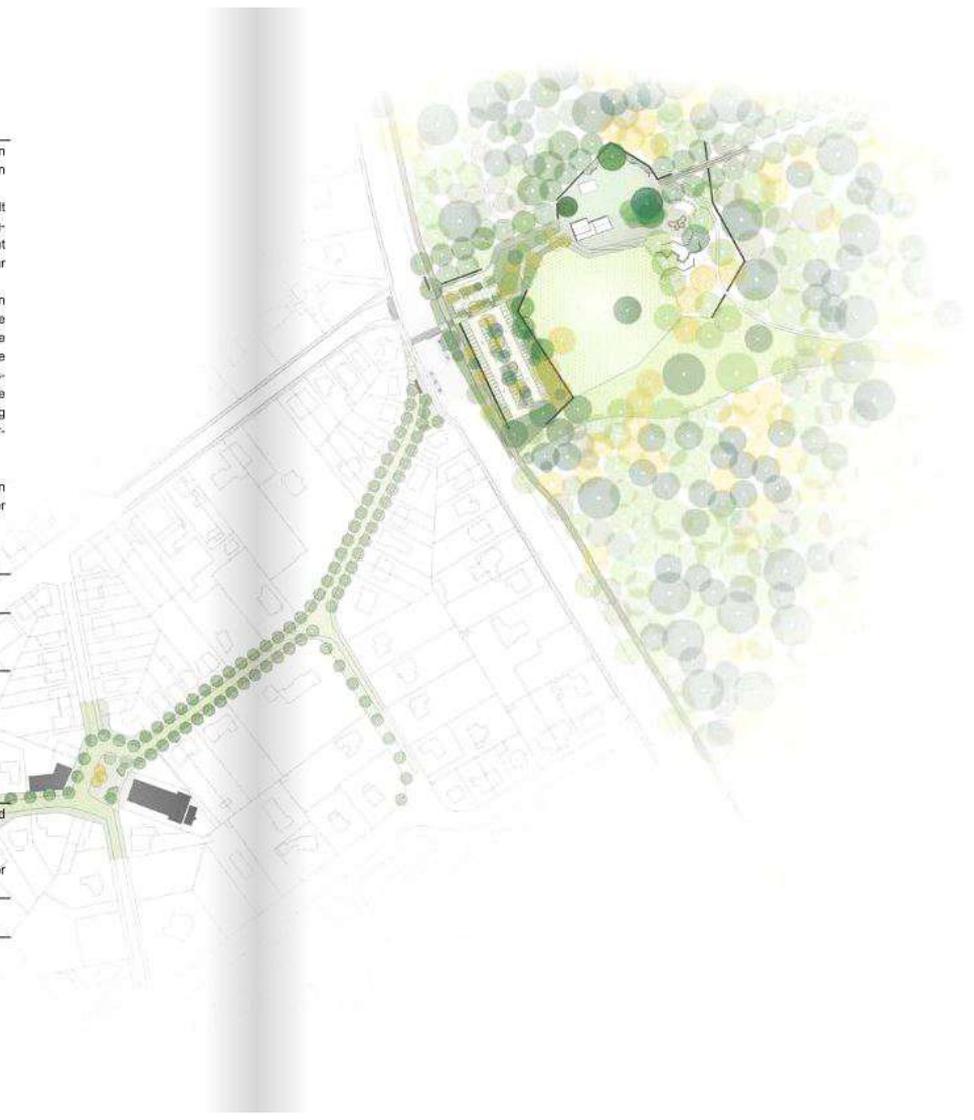
beschrijving

De poort Middenhut bestaat uit de omgeving van de oude boswachterswoning, in de Sint Michielsdreef (Zoniënwoud), het OLV-Voorplein in het gehucht Middenhut en de verbindende Beukenlaan. In dit deel van het Zoniënwoud zal de boswachterswoning een nieuwe functie toegewezen krijgen als horecazaak. Eromheen wordt een grote terrasruimte voorzien die uitzicht geeft op een biodivers grasland met ruigte en struwelen. Naast het grasland waar eveneens gepicknickt kan worden, komt een 'speelstruweel' waar kinderen zich naar hartelust kunnen uitleven. Meer naar het horecaterras toe wordt een speelzone voorzien voor de kleinsten.

De huidige parking zal plaats ruimen voor een volwaardige ontvangstruimte met een schuilhut en een vertrekpunt voor ruiters, fietsers en wandelaars. Er wordt een grote fietsenstalling voorzien en een (ver)nieuw(d)e. Verder staat deze ontvangstruimte niet op zichzelf maar trachten we via een grote groene structuur de verbinding te leggen met het centrum van Middenhut. Deze dorpsplek met een aantal handelszaken en bibliotheek wordt heraangelegd als een gezellige ruimte in plaats van de huidige auto-gerichte infrastructuur. Binnen deze vorm van handelskernversterking wordt het commercieel deel van de Zoniënwoudlaan eveneens aangepakt en verbonden met de poort Zoniënwoud.

Het team van Horizon+ maakte niet alleen het Masterplan op, maar werkte ook een technisch voorontwerp uit voor de poort - deel Zoniënwoud. Momenteel wordt er onderzoek gedaan naar de verbinding met het Visserspad.

deelgebied	Poort Middenhut
doelstelling	<ul style="list-style-type: none">• Toeristisch-recreatieve ontsluiting van het Zoniënwoud• Dorpskernversterking (aanpak publieke ruimte)
kader	<ul style="list-style-type: none">• Intergewestelijke structuurvisie Zoniënwoud 2008• GRS Gemeente• Beheersplan Zoniënwoud
actoren en partners	<ul style="list-style-type: none">• gemeentebestuur Sint-Genesius-Rode• ANB• de lokale werkgroepen (op te starten)• de werkvennootschap• MOw• AWV• Arcadis (fietspaden Zoniënwoud)
stand van zaken	<ul style="list-style-type: none">• studie bureau aangesteld voor realisatie deel Zoniënwoud (door de werkvennootschap)• plannen in opmaak voor de 'gemeentelijke' delen• regionaal landschap Pajottenland en Zennevallei voor het Visserspad.
kritische succesfactoren	<ul style="list-style-type: none">• oversteekbaarheid en aanpak N5
uitvoeringstermijn	<ul style="list-style-type: none">• 2020 het deel Zoniënwoud



La forêt de Sonian reconnue comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Publié le 08/07/2017 à 10:44.



© INBO - Kris Vandekerkhove

Les meilleures zones protégées de la forêt de Sonian sont inscrites sur la Liste du patrimoine mondial dans le cadre d'une série d'un total de 78 forêts de hêtres exceptionnelles dans 12 pays européens. Le Comité du patrimoine mondial a reconnu ces forêts parce qu'elles témoignent conjointement de l'évolution et de l'impact exceptionnels que l'écosystème du hêtre en Europe a eu depuis la dernière période glaciaire.

En 2007, l'UNESCO avait déjà reconnu un certain nombre de forêts de hêtres vierges en Ukraine et en Slovaquie. Cette série limitée a été élargie en 2011 avec cinq forêts de hêtres allemandes. La réunion du Comité du patrimoine mondial du 2 au 12 juillet à Cracovie (Pologne) a maintenant achevé la série avec les forêts de hêtres en Albanie, Belgique, Bulgarie, Italie, Croatie, Ukraine, Autriche, Roumanie, Slovénie et Espagne.

Reconnaissance du patrimoine mondial basée sur une sélection internationale stricte

ANNEXE 07



[Notre vision](#)

[Travailler sur](#)

[Participez](#)

[En savoir plus](#)

[Questions](#)

[Home](#) > [Travailler sur](#) > [Points Mob](#) > [Rhode-Saint-Genèse - porte d'accueil Middenhut](#)

Le projet

Rhode-Saint-Genèse - porte d'accueil Middenhut

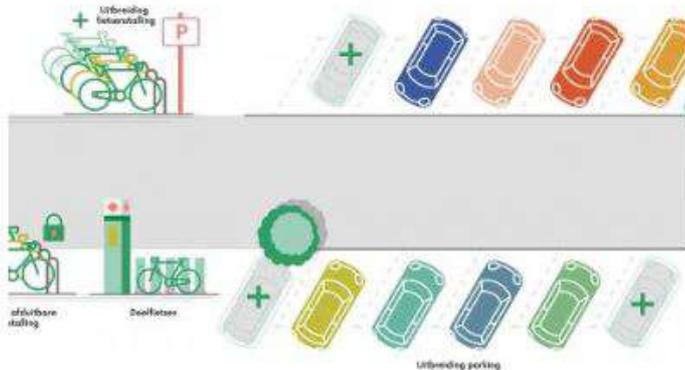
Début des travaux
01/08/2020

Région
Sint-Genesius-Rode



L'état du projet
Prévu

- Réaménagement/extension du stationnement automobile
- Réaménagement/extension des stations pour vélos
- Vélos partagés
- Station pour vélos individuelle, fermée à clé



Modifications de la gestion des déchets à partir de 2018

CHOIX DU COLLECTEUR PRIVÉ DEKEYZER – SUEZ

L'administration communale a été amenée à faire un choix entre l'attribution de la gestion des déchets à l'intercommunale Intradura ou la désignation d'un gestionnaire privé externe pour les années à venir. Une analyse approfondie et un appel d'offres étendu du marché ont amené l'administration communale à confier l'exploitation de la gestion communale des déchets au partenaire privé Suez-Dekeyzer, et ce essentiellement pour les raisons suivantes :

- A ce jour, en matière de tarification, le partenaire privé offre un léger avantage, compte tenu des services supplémentaires fournis par Suez-Dekeyzer (p. ex. la collecte des déchets dans les petites rues).
- Les indemnités payées par la commune sont fixées contractuellement.
- Pendant toute la durée du contrat, la commune n'est pas tenue de fournir de garantie pour des investissements planifiés alors que les associés détenant une participation au sein de l'intercommunale y sont tenus.
- Le risque financier est moins important. Lors de la liquidation d'une intercommunale, il y a une reprise obligatoire du personnel de même qu'un partage des biens et des dettes éventuelles.
- Il n'y a pas d'effets de solidarisation chez le partenaire privé.
- La commune conserve la pleine compétence de la gestion des déchets. Le contrôle démocratique est optimal.

Quelques petits soucis inévitables liés au démarrage de notre nouvelle collaboration sont apparus, nous en sommes bien conscients. Sachez que le partenaire privé Dekeyzer-Suez et l'administration communale mettent tout en œuvre pour y remédier au plus vite.

ANNEXE 08

Pourquoi abat-on les arbres le long de la Chaussée de Waterloo ?

Des habitants inquiets quant à l'abattage d'arbres dans la Forêt de Soignes nous questionnent souvent à ce sujet. Patrick Huvenne, le responsable de l'« Agentschap voor Natuur en Bos », autorité compétente et maître d'ouvrage, nous donne plus d'informations.

Il y a globalement trois raisons :

1. La sécurité. Dans la zone située entre la Chaussée de Waterloo et le sentier de Waterloo (sentier parallèle dans la Forêt de Soignes), dans certains cas de très grands arbres surplombent la chaussée. Que cela puisse être dangereux, tout le monde le comprend.
2. Le plan de gestion de la Forêt de Soignes stipule, conformément aux directives européennes, que les lisières de bois doivent être aménagées avec une plus grande diversité d'espèces. Les grands arbres avec peu de sous-bois seront remplacés par des arbustes. Une lisière de bois mixte est plus belle, offre une plus grande biodiversité et est plus sûre pour le trafic de passage. On évite également les accidents de circulation impliquant des animaux. C'est l'environnement idéal pour de nombreuses populations forestières, y compris une grande variété de papillons et autres insectes, qui raffolent notamment des accotements de plantes et buissons bas, ensoleillés.
3. Depuis quelques années, la zone dégagée le long de la Chaussée de Waterloo voit également le Bois des Naissances de Rhode prendre de l'ampleur. Les bois est ainsi rajeuni et on veille aussi à une plus grande diversité.

Par ailleurs, il est intéressant de savoir que la Forêt de Soignes est un bois géré durablement. En d'autres mots, on n'abandonne pas le bois à son sort, mais on s'efforce activement et avec une vision claire d'en préserver la santé. L'abattage d'arbres s'inscrit également dans cette vision : protéger certains territoires, attirer plus d'espèces et garantir la sécurité du trafic et des visiteurs. Certains des arbres abattus sont vendus à la filière bois, d'autres sont coupés et utilisés comme biomasse.

« Agentschap voor Natuur en Bos » (l'agence flamande pour la Nature et les Forêts) gère la Forêt de Soignes en permanence avec un seul objectif : lui assurer un avenir radieux !

PLUS D'INFOS : <https://www.natuurenbos.be/zoniënwood>.